

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 974-249740101-20240412-2024_018_BC_6-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE HUIT AVRIL à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_018_BC_6
Attribution d'une subvention à Synergie Pêi OI

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 avril 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
15/04/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU procuration à M. Daniel PAUSE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2024

AFFAIRE N°2024 018 BC 6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SYNERGIE PÉI OI

Le Président de séance expose :

Conformément à sa Stratégie de projet de territoire #OUEST2040, le TCO poursuit son soutien à un axe opérationnel avec la démarche d'Écologie Industrielle Territorialisée (EIT) qui consiste à mettre les entreprises en synergie autour d'une meilleure utilisation de leurs ressources, de leurs déchets et d'une mutualisation de leurs besoins.

Depuis 2016, l'intercommunalité a lancé un travail collaboratif afin d'inciter les acteurs locaux, dont les entreprises présentes dans les Zones d'Activités Économiques du TCO, à s'engager dans des projets vertueux permettant de promouvoir une écologie industrielle sur notre territoire.

Pour cela, le Territoire de l'Ouest s'est appuyé entre-autres sur l'association, dénommée aujourd'hui, Synergie Péi OI, laquelle répond à l'ensemble des 5 critères de la Feuille de Route de l'Économie Circulaire (FREC) qui visent à :

- Réduire la consommation de ressources naturelles ;
- Réduire les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 ;
- Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025 ;
- Economiser l'émission de CO2 grâce au recyclage du plastique ;
- Créer des emplois supplémentaires, notamment dans des métiers nouveaux.

Pour 2024, la démarche EIT devient un pilier de notre stratégie économique et industrielle qui est inscrite dans la démarche Territoires d'Industrie pour laquelle le TCO a été à nouveau labellisé jusqu'en 2027. A ce titre, il convient de renouveler notre partenariat avec l'association.

Les objectifs que le Territoire de l'Ouest a identifié pour 2024 dans le cadre de son soutien à l'association, sont :

- **Sensibiliser les entreprises** des zones d'activités à l'écologie industrielle et aux gains que cela peut engendrer ;
- **Accompagner dans l'identification d'opportunités** liés aux matières résiduelles, à la mutualisation et aux synergies possibles ;
- **Accompagner** dans la mise en œuvre opérationnelle des synergies identifiées ;
- **Créer** des chaînes de valeurs.

Présentation du projet global :

« Synergie Péi OI », développera son activité autour de trois axes :

- 1. Sensibiliser et recruter les entreprises et acteurs du territoire dans la dynamique d'Écologie Industrielle Territoriale**

Cet axe se déclinera par des actions collectives à savoir :

- **L'organisation et la participation aux animations** dédiées à l'économie circulaire (ateliers de marriage, world café thématique) ;
- **La participation aux réseaux EIT** régionaux, nationaux pour valoriser la démarche locale ;
- **La communication sur la démarche d'EIT** auprès des réseaux professionnels locaux et internationaux.

2. Réaliser des diagnostics au sein des organisations dont les entreprises

Ces diagnostics permettront d'identifier et de quantifier les matières résiduelles et les flux disponibles dans les entreprises et de leur proposer des solutions en lien avec les besoins d'autres entreprises du territoire avec diverses options (rapprochement entre entreprises et/ou avec les acteurs de l'ESS, mise en place d'une nouvelle synergie, rapprochement ...).

Ces opérations comprendront principalement :

- Une phase de diagnostic individuel réalisé par le chargé de mission ou par des prestataires externes en fonction des spécificités ou des enjeux de filière ;
- Une phase de capitalisation interne avec l'intégration dans la base de données des flux matières et autres informations identifiées lors des audits ;
- La mise en place opérationnelle des synergies simples tels que les échanges directs.

La réussite de cette dynamique dépendra de la capacité à proposer des solutions concrètes, mutuellement profitables et rapidement opérationnelles. Le recrutement d'un chargé de mission pour la zone Ouest/Nord poursuivra cet objectif.

3. Accompagner les projets de filières ou projet de territoire

L'expertise développée depuis de nombreuses années dans l'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle d'activités liées à l'économie circulaire, continuera d'être valorisée en 2024. Elle devra permettre de poursuivre l'identification des opportunités dans un secteur où l'on crée souvent de nouveaux marchés.

Il s'agira d'accompagner ces opportunités dans leurs différentes étapes, de la conception à la validation d'un modèle économique, voire à la création d'une nouvelle activité en fonction des besoins des porteurs.

Bilan des actions 2023 :

Avec le soutien de l'ADEME, l'association a bâti une stratégie pour que Synergie Péi OI et l'activité d'EIT évolue vers un Centre de Ressources pour le territoire d'ici 2 ans.

- Actions menées :

- 5 audits d'entreprises de l'ouest
- 3 brocantes
- 4 participations à diverses manifestations pour présenter la démarche (école architecture, EcoBiz de l'EGC, SRDEII...)
- 3 suivis de projets : la Halle du réemploi et la valorisation du kérosène, filière bois.

- Communication auprès des partenaires et entreprises

L'association a également participé à différents événements sur l'île : Le Salon lokal organisé par l'ADIR et le Quotidien, la première journée Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) organisée par le Cluster GREEN.

- Développement et consolidation des partenariats

L'association a réalisé un déplacement sur le salon Pollutec afin de rencontrer des acteurs proposant de nouveaux procédés de valorisation pour le territoire (ex. Recnorec pour la valorisation des plastique orphelins).

	2023
Tonnages déviés	750
Nb de brocantes	5
Nb d'audit d'entreprise	15
Nb de personnes sensibilisées à la démarche	+ 1 500
Nb de participation aux évènements	5

Synthèse des actions prévues et objectifs dans le cadre de la convention TCO/Synergie Péi OI pour 2024

- 1- Prospection d'entreprises et sensibilisation à la démarche d'écologie industrielle territoriale** par Synergie Péi OI avec un objectif de 20 entreprises auditées sur le territoire Ouest,
- 2- Organisation d'événements collaboratifs** de type atelier de maillage / atelier de sensibilisation (2 ateliers collaboratifs),
- 3- Veille stratégique et diffusion des informations** via le site internet / Promotion de la démarche d'économie circulaire via Communiqué de Presse / Animation de la page LinkedIn,
- 4- Promotion de la démarche lors des événements locaux liés à l'économie circulaire**
 - Fête des voisins au travail (Octobre),
 - Semaine Européenne de Réduction des Déchets (Novembre),
 - Matinées de l'économie circulaire (ADIR),
 - Participation à au moins 2 colloques / conférences,
 - Diverses sollicitations des institutions à La Réunion (MEDEF, Région ...),
- 5- Accompagnement individuel de 2 à 5 projets** résultants de la démarche Synergie Péi OI.
- 6- Aide à l'émergence d'un projet collaboratif de territoire.**
- 7- Accompagner une cinquantaine d'entreprises** pour la partie audit, sensibilisation... dans les ZAE du TCO

Indicateurs de réalisation pour 2024 :

Les indicateurs proposés au regard des objectifs précédemment exposés sont les suivants :

- Nombre d'événementiels organisés,
- Nombre de participation à des événements,
- Nombre d'audits réalisés,
- Nombre de synergies créées,
- Nombre de projets accompagnés.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/03/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/02/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le partenariat avec Synergie Péri OI pour l'année 2024 ;**

- **ATTRIBUER une subvention à l'association Synergie Péri OI pour un montant de 30 000,00 € pour l'année 2024 ;**

- **AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat et les documents y afférents ;**

- **DIRE que les crédits seront prévus au budget 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président